

FICHE SPORT DÉPARTEMENTALE

23 | 24

TENNIS DE TABLE



sd093@unss.org

www.unss93.org

01-48-47-60-35

Dossier suivi par

Baptiste CLAUDIO

06-72-27-75-87

baptiste.claudio@ac-creteil.fr

TENNIS DE TABLE

La fiche sport départementale est rédigée suite à la réunion de la commission mixte départementale de l'activité ; elle a pour objectif d'informer sur les organisations départementales. Pour avoir plus de détails sur les règlements ainsi que sur les compétitions académiques et nationales vous devez consulter la circulaire académique (téléchargeable [ici](#)) et la fiche sport nationale (téléchargeable [ici](#)). Ces documents sont aussi téléchargeables sur OPUSS dans les articles nationaux ou SR.

Cette fiche est valable pour l'année scolaire en cours, elle pourra être mise à jour au cours de cette période. Seule la fiche sport en ligne sur <https://www.unss93.org> fait foi.

Voici la liste des personnes qui étaient présentes à la C.M.D. de Tennis de Table en visioconférence le 20 octobre 2022 : Alexandre ROBERT (responsable district C1 / Collège J. VIGO EPINAY-SUR-SEINE), Valentin FARGETON (responsable district C3 / Collège A. France DRANCY), Sylvie LECAL (responsable district C4 / Collège La Pliéade SEVRAN), Loïc PAILLIER (responsable du district L3 / Lycée M. Berthelot PANTIN), Baptiste CLAUDIO (délégué technique départemental Tennis de Table / Collège G. Peri AUBERVILLIERS), Jean-Philippe DAMIE (directeur départemental UNSS 93).

COLLEGE	J. VIGO	EPINAY-SUR-SEINE	ROBERT ALEXANDRE	C1
COLLEGE	G. PERI	AUBERVILLIERS	CLAUDIO BAPTISTE	C2
COLLEGE	A. FRANCE	DRANCY	PICHALSKI FABRICE	C3
COLLEGE	LA PLEIADE	SEVRAN	LECAL SYLVIE	C4
COLLEGE	SAINT JOSEPH	PANTIN	PEREIRA DE CASTRO BRUNO	C5
COLLEGE	G. COURBET	ROMAINVILLE	MOYNE VALENTIN	C6
COLLEGE	HENRI IV	VAUJOURS	BROCHETON LAURA	C7
COLLEGE	INTERNATIONAL	NOISY-LE-GRAND	ELLEBOODE SABRINA	C8
LYCEE	SUGER	SAINT-DENIS	BEAUQUEY VANESSA	L1
LYCEE	E. DELACROIX	DRANCY	PANETTA LAURENT	L2
LYCEE	M. BERTHELOT	PANTIN	PAILLIER LOIC	L3

PÔLE COMPETITION

	Limite district	Départemental	Académique	Inter-Académique
Lycées Excellence SP		17/01	31/01 à Montreuil Gymnase Condorcet	28/02 Levallois Perret Académie Versailles
Lycées établissement et LP		17/01	31/01 à Montreuil Gymnase Condorcet	28/02 Sarcelles Académie de Versailles
Collèges Etablissement	31/01	½ finales : 28/02 (si installations disponibles et équipes engagées) Finale : 06/03	20/03 Verneuil l'étang Gymnase collège Charles Péguy	03/04 Gymnase Dassibat Créteil
Collège Excellence	31/01	Finale : 06/03	20/03 Verneuil l'étang Gymnase collège Charles Péguy	03/04 Levallois Perret Académie Versailles
Collèges Sport Partagé	31/01	Finale : 06/03	03/04 Collège Bois de l'enclume Trilport	03/04 Collège Bois de l'enclume Trilport

PÔLE INNOVATION

	Limite district	Départemental	Académique
Critériums Individuels Minimes/Cadets	13/03	03/04 (Bobigny ? Le Bourget ?)	29/05 à confirmer Seine Saint Denis

Critériums Benjamins	13/03	03/04 (Bobigny ? Le Bourget ?)	22/05 à Créteil Pasteur
Critérium individuel lycée	13/03	27/03 (lieu à définir)	

PÔLE RESPONSABILISATION

	Limite QCM AS	Limite Pratique District	Formation Départ./Acad.
Collèges	10/01	17/01	07/02 (4 centres)
Lycées	10/01	Directement formation départemental /académique	24/01

DATES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE

Niveau	Catégorie	Ville	Dates
Excel. + Etabl. + Sport partagé	Lycée	Ceyrat (Puy-de-Dôme) Académie Clermont-Ferrand	26 au 28 mars 2024
	Collège	Blois (Loir-et-Cher) Académie Orléans-Tours	13 mai au 15 mai 2024

ATTENTION

**POUR LES COMPETITIONS DEPARTEMENTALES INSCRIPTIONS OBLIGATOIRE
A FAIRE SUR [OPUSS.UNSS.ORG](https://opuss.unss.org)**

**EN CAS DE NON INSCRIPTION DE L'EQUIPE SUR OPUSS
CELLE-CI POURA DEMANDER A JOUER « HORS CONCOURS »**

MAIS NE SERA PAS CLASSEE ET PAS QUALIFIEE POUR LA SUITE DU CHAMPIONNAT



UN SPORT SCOLAIRE POUR TOUTES ET TOUS

Catégories d'âge 2023 - 2024

Benjamins	nés en 2011, 2012 et 2013
Minimes	nés en 2009 et 2010
Cadets	nés en 2007 et 2008
Juniors	nés en 2005 et 2006
Seniors	nés en 2004 et avant

Au niveau du Tennis de Table Equipe d'Etablissement, les équipes sont composées ainsi :

4 compétiteurs au minimum et 5 au maximum (mixité obligatoire) + 1 jeune arbitre obligatoire (au minimum de niveau district pour le championnat départemental). **Le jeune arbitre peut être joueur au championnat de district et départemental**

+ 1 jeune coach-jeune capitaine à partir du championnat d'académie

A chaque rencontre, si 5^{ème} compétiteur, ce dernier peut participer mais uniquement au 1^{er} double.

Collèges = Mixité obligatoire ouvert aux Benjamins, Minimes, Cadets (limité à 1 hors jeune arbitre)

Lycées = Mixité obligatoire ouvert aux Minimes, Cadets, Juniors, Seniors (limité à 1 hors jeune arbitre)

Collèges et Lycées : ouvert aux joueurs classés FFTT (ou non) mais limités à 550 points par joueur et à 2100 points pour le poids de l'équipe (un joueur non licencié FFTT a 500 points)

Formule compétition : 1 double, 1 simple fille, 1 simple A, 1 simple B, 1 double mixte

Précision sur le classement officiel = Le classement pris en compte sur SPID sera le classement fédéral officiel de janvier 2024 en collège comme en lycée.

Au niveau du Tennis de Table Equipe Excellence même réglementation que pour les équipes d'établissement sauf qu'il n'y a pas de restriction de classement pour les joueurs (ou pour le poids de l'équipe).

Le championnat par équipe d'établissement est ouvert à toutes les équipes d'A.S., sauf :

- Les A.S ayant terminé sur le podium les 2 années précédentes lors des championnats de France par équipe d'établissement
- les A.S. ayant terminé sur le podium des championnats de France Excellence l'année précédente.

(voir règlement en détail sur la fiche sport nationale téléchargeable sur unss.org/opuss onglet « National », en particulier pour les Sections Sportives Scolaires qui doivent concourir en Excellence).

Précision sur les districts :

Il y a 8 districts collèges et 4 districts lycées en Seine-Saint-Denis.

Le responsable de district doit faire remonter ces résultats par l'intermédiaire de son coordonnateur de district à la date limite indiquée dans le tableau ci-dessus.

Les équipes qui ne souhaitent pas participer au championnat départemental doivent le signaler à leur responsable de district.

En équipe lycées :

District : il n'y a pas de phase district.

Département : sur engagement (par l'intermédiaire du site unss.org/opuss).

Le championnat départemental lycées sera organisé seulement si suffisamment d'équipes sont inscrites.

Les 3 première équipes de chaque département seront qualifiées au championnat d'académie (repêchage possible selon le nombre d'équipes engagées sur chaque championnat départemental). 2 équipes maximum par établissement sont qualifiées mais une seule ne pourra se qualifier pour les IA.

Académie : Les 2 premières équipes du championnat d'académie « établissement » sont qualifiées pour le championnat inter-académique (1 seule équipe en « excellence »).

Phase Inter-Académique (Paris-Creteil-Versailles) :

Les 3 premières équipes de l'inter-académie seront qualifiées au championnat de France.

En équipes collèges,

District : 24 équipes seront qualifiées pour le championnat départemental (au mieux, si une demi-finale se fait)

Département : 24 équipes qualifiées en ½ finale départementale (sur 2 lieux). Puis ensuite 12 équipes qualifiées pour la finale départementale.

Les 3 premières équipes du département seront qualifiées pour le championnat académique « établissement » (et 1 équipe pour le championnat « excellence »).

Académie : Les 2 premières équipes du département seront qualifiées pour le championnat académique « établissement » (1 seule équipe en « excellence »).

Inter-Académique (Paris-Creteil-Versailles) : Les 2 premières équipes du championnat d'académie « établissement » sont qualifiées pour le championnat inter-académique (1 seule équipe en « excellence »).

Les 3 premières équipes de l'inter-académie sont qualifiées au championnat de France.

Attention dans tous les championnats (du départemental au national) : les équipes et les individuels doivent confirmer leur engagement sur unss.org/opuss (onglet compétition) quelques jours avant la rencontre

Les équipes doivent avoir un jeune arbitre certifié de niveau au minimum district pour le championnat départemental)



DES FORMES NOUVELLES DE PRATIQUES ADAPTÉES AUX ATTENTES

En individuel Benjamins/Minimes/Cadets (ouvert aux lycéens) :

District : tournoi séparé « classé » et « non classé » dans chaque catégorie d'âge. Les joueurs non classés sont répartis en fonction de leur catégorie d'âge ; catégories : BG - BF - Min/CadG - Min/CadF (les minimes et les cadets sont regroupés). Les 2 premiers de chaque district seront retenus pour le championnat départemental dans toutes les catégories + un nombre au prorata du nombre de présents dans les districts.

Départemental : Pour les «non classés » : 8 garçons et 8 filles par département pourront se qualifier pour le championnat d'académie en Benjamin(e)s et en Min/Cad.

Pour les « classés » : 3 garçons et 3 filles par département pourront se qualifier pour le championnat d'académie en Benjamin(e)s et en Min/Cad.

Académique : Dernier tour, pas de championnat de France individuel

Nouvelles pratiques

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, avec des règlements adaptés.

Doublettes :

La plus courante des pratiques A.S dans le pôle développement est la formule doublette type coupe Davis (équipe de 2, 2 ou 4 simples, 1 double)

La ronde UNSS

On peut envisager également un changement dans le comptage tout en gardant la composition d'équipe traditionnelle. 5 parties : 1 D – 1 SF – 2 S – 1 DM. Partie en 2 manches de 11 points (sans 2 points d'écart), changement de service tous les 2 points. Victoire de l'équipe par addition des points des 10 manches.

En cas d'égalité de points à la fin d'une rencontre (poules ou classement). Faire la différence entre manches gagnées et manches perdues. En cas de nouvelle égalité, prendre le résultat du double mixte, puis du la simple fille, puis du double, puis du simple 1, puis du simple 2

Badten Collèges

Le Badten regroupe dans la même compétition des rencontres de Badminton et de Tennis de Table (avec les mêmes joueurs). Voir la circulaire nationale BadTen sur OPUSS pour plus de précisions.

Le championnat académique est prévu le 13 mars à Créteil.

Engagement à faire au plus tard le 7 février par mail à baptiste.audio@ac-creteil.fr

Les meilleures équipes de l'académie participeront ensuite au championnat inter-académique avec l'objectif de se qualifier au championnat de France.

Filles - Mixité

Dans la mesure où la discipline Tennis de Table fonctionne en équipe mixte, il conviendra de mettre davantage en avant les équipes qui présentent la parité. Un challenge féminin récompense sur le CF la meilleure représentation féminine, trophée offert par la FFTT



VERS UNE GÉNÉRATION RESPONSABLE, ÉTHIQUE, SOLIDAIRE ET DÉMOCRATIQUE

La formation des jeunes arbitres

Une équipe = Un jeune arbitre dès le premier niveau de jeu

Attention : pour améliorer le suivi des jeunes officiels il semble important que chaque AS ne propose pas la formation systématiquement à tous ses licenciés mais seulement à ceux qui sont particulièrement motivés et volontaires. Le service départemental ne pourra pas convoquer plus de 4 élèves par AS à la certification départementale/académique.

La formation district s'effectue en deux étapes :

1) Formation au sein de chaque association sportive (QCM sur opuss)

Chaque enseignant corrige les QCM, attribue la note et transmet les résultats par mail au responsable d'activité du district en remplissant le fichier type (document transmis aux coordonnateurs de district).

Pour les lycées les notes sont directement à envoyer à sd093@unss.org

Sans note de QCM le jeune arbitre ne pourra en aucun cas se présenter sur la journée pratique de district pour les collégiens ou à la journée départementale pour les lycéens.

2) Evaluation pratique et certification dans un centre par district. Envoie des notes QCM+pratique et des élèves à valider au sd093@unss.org par le responsable de la formation district.

La formation départementale/académique :

Tous les élèves ayant obtenu une note supérieure ou égale à 15/20 au QCM et ayant validé la certification pratique de district seront convoqués à la journée de certification départementale et académique (dans la limite de 4 par A.S.). Le professeur doit confirmer l'inscription de ses élèves sur unss.org/opuss quelques jours avant.

Organisation :

- rappel théorique.
- évaluation pratique sur les différents ateliers avec fiche d'observation.

- QCM complémentaire pour les candidats à la certification académique.

Pour que la certification pratique départementale soit acquise il faut que la note pratique soit supérieure ou égale à 15/20. Les professeurs formateurs responsables des centres de certification pourront valider les élèves dès qu'ils les jugeront aptes à arbitrer. **Lors de cette formation, l'élève pourra être certifié départemental ou académique.**

LE JEUNE COACH - JEUNE CAPITAINÉ

Le jeune coach

Un jeune coach est un élève licencié UNSS qui connaît l'activité et adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne. **Le Jeune Coach - Jeune Capitaine est obligatoire à partir du niveau académique et il peut être compétiteur ou pas selon la composition initiale de l'équipe et le format de compétition. Il doit être identifié par un brassard orange. Il peut être d'une autre Association Sportive du même Département. Un Jeune Coach- Jeune Capitaine adjoint peut-être nommé afin qu'il intervienne quand le Jeune Coach - Jeune Capitaine titulaire est en situation de compétiteur.**

Le livret national du jeune arbitre en Tennis de Table est téléchargeable [ici](#)



Union Nationale du Sport Scolaire

Parc départemental des Sports de Marville
51 avenue Roger Salengro - 93120 La Courneuve | 01 48 47 60 35

Ne manquez rien de l'actualité de l'UNSS 93
sur notre site internet www.unss93.org

Et sur notre application UNSS93

